

Séance du mercredi 23 août 2023

Date de la convocation: 23/08/2023

Membres en exercice : 9
L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 5
Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Cedric THOMAS, Assia KASSE, Cindy MAILLOT

Votants : 9
Représentés : Sylvie AFANYAN par Albane ANCELIN, Céline PROUTEAU par Cindy MAILLOT, Benjamin BIERNAT par Assia KASSE, Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés :

Absents : Méline JEAN

Secrétaire de séance : Assia KASSE

DLIB_2023_16B - Objet : annule et remplace la deliberation 2023_16 deliberation prix cantine garderie avec et sans inscription

Le Président expose une nouvelle grille tarifaire des services périscolaires.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'actualiser les tarifs des services périscolaires comme suit:

Cantine:

- tarif unique 5.45 € le repas
- tarif projet d'accueil individualisé (PAI) : 2.60 €
- tarif unique 10 euros pour tout élève non inscrit à la cantine dans le délai imparti (le lundi soir au plus tard pour la semaine suivante.)

Garderie:

- 2.75 € le matin
- 2.35 € jusqu'à 18h
- 3.60 € jusqu'à 18h30
- 4.10 € jusqu'à 19h

- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 4 septembre 2023 et sera reconduit chaque année sauf nouvelle délibération.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le publié ou notifié le
